

Arrondissement de Forcalquier

MAIRIE DE



QUINSON

Téléphone : 04.92.74.40.25

Télécopie : 04.92.74.00.03

Email : mairie.quinson@wanadoo.fr

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017
A 20 HEURES 30

Présents :

BAGARRE Robert - BERNE Arlette – BOTTET Manuelle - ESPITALIER Jacques (Maire et Président de séance) – GARCIN René – GUIGNANT Francis – MERIE Isabelle - QUEROL Andrée

Absents :

PETIT Geneviève ayant donné pouvoir à ESPITALIER Jacques
ANDRE DE LA PORTE Paul ayant donné pouvoir à QUEROL Andrée
GONSOLIN Yves

Secrétaire :

QUEROL Andrée

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote à main levée pour toutes les questions qui seront débattues au cours de cette séance : approbation à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 mars 2017 (délibération).

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu qui a été établi suite à la séance du 08 mars 2017.
Approbation à l'unanimité.

2) Adoption du Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2016 – budget communal M 14 (délibération).

Vu le Code des Collectivités Territoriales article L 2121-31,
Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par Madame le Receveur en poste à Riez jusqu'au 30 juin 2016 et par Monsieur le Receveur en poste à Riez depuis le 1^{er} juillet 2016 et que le Compte de Gestion établi par ces derniers est conforme au Compte Administratif du budget principal M14 de la commune.

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Receveur a transmis son Compte de Gestion avant le 1er juin, comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte de Gestion du Receveur pour le budget principal M14, exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

3) Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2016 – budget communal M 14 (délibération).

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-14,
Vu l'approbation du Budget Primitif de l'exercice 2016 par le Conseil Municipal en date du 24 mars 2016,

Vu la décision modificative relative à cet exercice,
le Conseil Municipal à l'unanimité a élu Madame QUEROL Andrée, Présidente de séance.

Entendu les explications, Monsieur le Maire quitte la salle et la Présidente de séance procède à l'approbation du Compte administratif 2016,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2016 de la commune :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	441 080,00	996 304,00	1 437 384,00
Titres de recettes émis	412 785,79	793 756,22	1 206 542,01
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	441 080,00	996 304,00	1 437 384,00
Mandats émis	351 160,90	664 678,32	1 015 839,22
RESULTATS DE L'EXERCICE	61 624,89	129 077,90	190 702,79
REPORTS PRECEDENTS	22 056,78	236 376,27	
RESULTATS DE CLOTURE 2016	83 681,67	365 454,17	449 135,84
RESULTATS DISPONIBLES	83 681,67	365 454,17	449 135,84

RESTES A REALISER 2016-CREDITS DE REPORTS SUR BP 2017			
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
<i>113 - Parking route Valensole</i>			
D-2128 Autres agencements et aménag terrains	16 000,00		-16 000,00
Total opération 113	16 000,00		-16 000,00
<i>126 - Bâtiments communaux</i>			
D-21318 Autres bâtiments publics	5 000,00		-5 000,00
Total opération 126	5 000,00		-5 000,00
<i>145 - Acquisition parcelles</i>			
D-2111 - Terrains nus	1 500,00		-1 500,00
Total opération 145	1 500,00		-1 500,00
<i>148 - PLU</i>			
D-202 - Frais doc. urbanisme, numérisat	22 260,00		-22 260,00
Total opération 148	22 260,00		-22 260,00
<i>150 Acquisition matériels</i>			
D-21578 - Autre matériel et outillage de voirie	1 000,00		-1 000,00
D-2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 200,00		-1 200,00
Total opération 150	2 200,00		-2 200,00
TOTAL REPORTS	46 960,00	0,00	-46 960,00

Solde positif investissement au 01/01/2017	36 721,67
--	------------------

BP 2017 : F-R-002 EXCEDENT FONCTIONNEMENT DISPONIBLE AU 01/01/2017	365 454,17
--	-------------------

4) Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016 (délibération).

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de la commune approuvé le 11 avril 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif de la commune présente :

- un excédent de fonctionnement de **365 454.17 €**

Décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016	
Résultat de fonctionnement	
A <u>Résultat de l'exercice de la Commune</u>	+129 077.90€
B <u>Résultats antérieurs reportés de la Commune</u>	+236 376.27€
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+365 454.17€
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement) – Commune	0.00€
R 001 (excédent de financement)	+83 681.67€
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement	-46 960.00€
Excédent de financement (1)	0.00€
Besoin de financement F	=D+E +36 721.67€
AFFECTATION = C	=G+H +365 454.17 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	0.00€
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R002 (2)	365 454.17€
DEFICIT REPORTE D002 (5)	0.00€

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(4) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation.
Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

5) Vote des taux des taxes locales (délibération).

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des trois taxes locales directes ainsi que le produit attendu et présente l'état de notification des taux d'imposition :

	Bases d'imposition	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	1 121 000	5.61 %	62 888
Taxe Foncière (bâti)	1 241 000	22.57 %	280 094
Taxe Foncière (non bâti)	24 600	57.11 %	14 049
		Soit un total de	357 031

Approbation à l'unanimité, précision étant apportée que les taux sont identiques à ceux de 2016.

6) Vote du budget primitif commune – exercice 2017 (délibération).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire du budget primitif 2017 de la Commune avec toutes les explications nécessaires à sa bonne compréhension,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme que la commune a décidé de voter son budget par nature, au niveau des chapitres, avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M14,
- précise que le budget primitif 2017 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2016, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2016 votés ce jour et de la délibération d'affectation du résultat adoptée précédemment ce jour,
- adopte le budget primitif de la Commune 2017 qui s'équilibre comme suit :

BALANCE GENERALE DU BUDGET EN DEPENSES

	Dépenses totales	Reports	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	1 048 559€	D002 0€	1 048 559€
INVESTISSEMENT	568 888€	D001 0€ RAR 46 960€	615 848€

BALANCE GENERALE DU BUDGET EN RECETTES

	Recettes totales	Reports	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	683 105€	R002 365 454€	1 048 559€
INVESTISSEMENT	532 167€	R002 83 681€	615 848€

TOTAL DU BUDGET

DEPENSES	RECETTES
1 664 407€	1 664 407€

7) DLVA – procès verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » (délibération).

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2012-2275 bis du 16 novembre 2012 créant la communauté d'agglomération « Durance Luberon Verdon Agglomération » (DLVA) issue de la fusion des communautés de communes ILO, SUD 04, CCLDV et l'adhésion des communes de Riez et Roumoules,

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2016-259-021 du 15 septembre 2016 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération DLVA afin d'intégrer la compétence tourisme,

Considérant que la communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme »,

Considérant qu'en application de l'article L 5211-5 renvoyant aux articles L 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements dans le cadre de l'intercommunalité,

Considérant les articles L 1321-2 et L 1321-5 du CGCT précisant que la remise des biens à lieu à titre gratuit lorsque la collectivité était propriétaire des biens mis à disposition. Lorsque la collectivité antérieurement compétente était locataire desdits biens mis à disposition, la collectivité bénéficiaire du transfert de compétence succède à tous ses droits et obligations dans la convention de bail existant,

Considérant l'article L 1321-1 du CGCT selon lequel il convient de constater contradictoirement, via un procès verbal, la mise à disposition des biens transférés en précisant leur consistance, leur situation juridique, leur état général ainsi que l'évaluation de leur remise en état,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre à disposition de la communauté d'agglomération « Durance Luberon Verdon Agglomération » les biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de la compétence tourisme.

8) 26èmes Journées de Préhistoire – année 2017 – demande de subvention auprès d'EDF (délibération).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue des 26èmes Journées de Préhistoire qui se dérouleront les 22 et 23 juillet 2017.

Il indique qu'EDF participe financièrement chaque année à cette opération et propose de la solliciter pour cette nouvelle édition.

Approbation à l'unanimité.

9) 26èmes Journées de Préhistoire – année 2017 – demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. (délibération).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue des 26èmes Journées de Préhistoire qui se dérouleront les 22 et 23 juillet 2017.

Il indique que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) participe financièrement chaque année à cette opération et propose de la solliciter pour cette nouvelle édition.

Approbation à l'unanimité.

10) Comité des Fêtes – examen d'une demande d'acompte sur subvention 2017 (délibération).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du 20 mars 2017 adressé par le Président du Comité des Fêtes qui sollicite une avance sur subvention 2017.

En effet, le Comité des Fêtes, nouvellement formé, ne dispose d'aucune trésorerie qui lui permette d'organiser rapidement leurs premières festivités.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur cette demande qui représentera un acompte sur subvention 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer au Comité des Fêtes un acompte sur subvention 2017 d'un montant de 2 600 €.

Questions diverses :

1) Entretien des locaux communaux : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'agent en charge de l'entretien des locaux communaux n'est pas remplacé pendant ses absences pour congés et demande quelle solution peut être envisagée notamment pour l'entretien des salles mises à disposition des associations (le Cercle et l'Emancipatrice) : le Conseil Municipal décide que les associations en soient informées afin que les membres puissent eux-mêmes « passer un coup de balai » si nécessaire.

2) Parc Naturel Régional du Verdon : Monsieur le Maire rappelle que le Parc Naturel Régional du Verdon fête cette année ses vingt années d'existence et donne lecture du programme des festivités envisagées.

3) Candidature au poste d'adjoint administratif : Monsieur le Maire informe l'assemblée que 11 candidatures ont été réceptionnées à la date limite fixée (15 avril). Les candidats répondant au profil recherché seront auditionnés le 11 mai prochain.

4) Parc Solaire : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de parc solaire est toujours en cours d'étude et qu'une réunion se déroulera le 28 avril prochain avec Solaire Direct en charge de la réalisation de ce projet.

5) Camping Municipal « Les Prés du Verdon » : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'étude de risques du Camping Municipal « Les Prés du Verdon », menée par la Société du Canal de Provence est en cours de finalisation.

6) Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission des Sites doit obligatoirement formuler un avis sur le PLU en cours de réalisation : le dossier correspondant lui sera adressé tout prochainement.

7) Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation d'un parc solaire, le Parc Naturel Régional du Verdon porte un programme visant à encourager les communes accueillant ce type de projet à mettre en place une politique locale de maîtrise d'énergie en proposant des aides aux habitants dans leurs projets individuels d'économie d'énergie, par exemple :

- isolation de toitures : entre 5 et 15 % du montant TTC des travaux (les taux sont déterminés en fonction du revenu fiscal de référence du demandeur)

Monsieur le Maire précise que ce programme ne pourra être mis en œuvre qu'après la réalisation du parc solaire actuellement en cours d'étude.

8) Ecole primaire : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter de la prochaine rentrée scolaire, des enfants sont attendus à l'école maternelle et qu'il est nécessaire de réfléchir à une solution concernant notamment le dortoir qui ne dispose pas de places suffisantes pour accueillir des enfants supplémentaires.

Ce dossier fera l'objet d'une étude particulière prenant en compte les normes en vigueur.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.

La secrétaire de séance
QUEROL Andrée

Le Maire
Jacques ESPITALIER